

HOMOLOGATION SECURITE PROTECTION DES DONNEES

TELESERVICES
APPLICATIONS WEB

Qu'est-ce qu'une homologation de sécurité ?

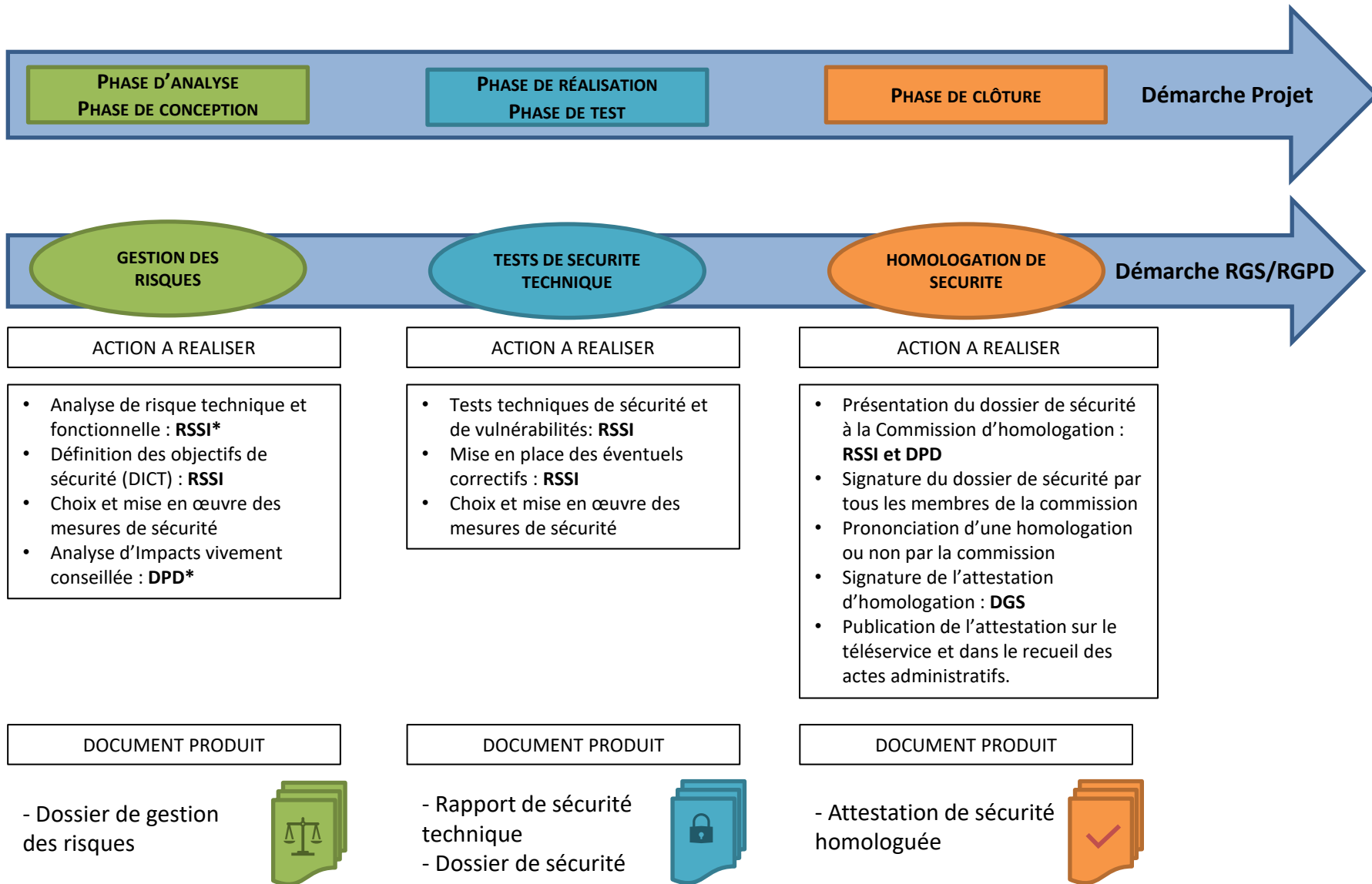
La démarche d'homologation de sécurité est destinée à faire connaître et faire comprendre aux responsables les risques liés à l'exploitation d'un système d'information.

Il s'agit d'un processus d'information et de responsabilisation qui aboutit à une décision, prise par le responsable de l'organisation. Cette décision constitue un acte formel par lequel il :

- Atteste de sa connaissance du système d'information et des mesures de sécurité (techniques, organisationnelles ou juridiques) mises en œuvre ;
- Accepte les risques qui demeurent, qu'on appelle risques résiduels.

Ce processus d'homologation est spécifiquement demandé par :

- le **Référentiel Général de la Sécurité (RGS)**, document réglementaire permettant d'instaurer la confiance dans les échanges au sein de l'administration et avec les citoyens,
- le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.



* RSSI : Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information

* DPD : Délégué à la Protection des Données

MEMBRES PERMANENTS :

- Vice-président du Département : Autorité d'Homologation
- Conseiller Départemental
- Directeur Général des Services
- Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique
- Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
- Délégué à la Protection des Données

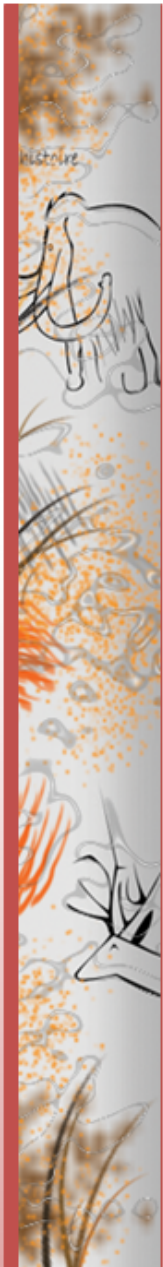
MEMBRES INVITES :

- Chef de projet
- Juriste
- Direction Métier concernée par le projet
- Direction Métier externe au projet pour avoir un œil critique

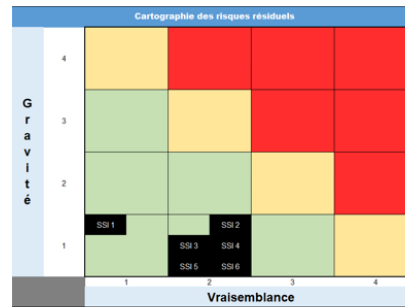
Fréquence des commissions :

- Proposition de 2 fois par an et plus si besoin

- Délibération en CP du 12 Novembre pour la création de la commission
- Les attestations d'homologation **prennent** la forme d'Arrêtés



- Actions réalisées :
 - Analyse des risques :



SSI 1	Erreur ou incident menant à une perte de disponibilité
SSI 2	Malveillance menant à une perte de disponibilité
SSI 3	Erreur ou incident menant à une perte d'intégrité
SSI 4	Malveillance menant à une perte d'intégrité
SSI 5	Erreur ou incident menant à une perte de confidentialité
SSI 6	Malveillance menant à une perte de confidentialité

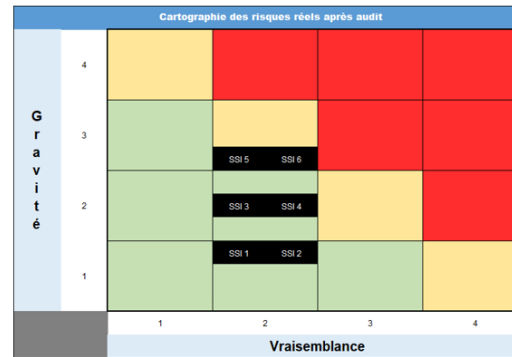
- Analyse technique de la plateforme ;
- Scan de vulnérabilités réalisés par Orange Cyberdéfense :
Rapport envoyé à l'éditeur du portail pour apporter les corrections nécessaires.

Homologation du portail subventions à partir du 19 décembre 2019 pour une durée de 5 ans.

HOMOLOGATION PORTAIL APA (1)

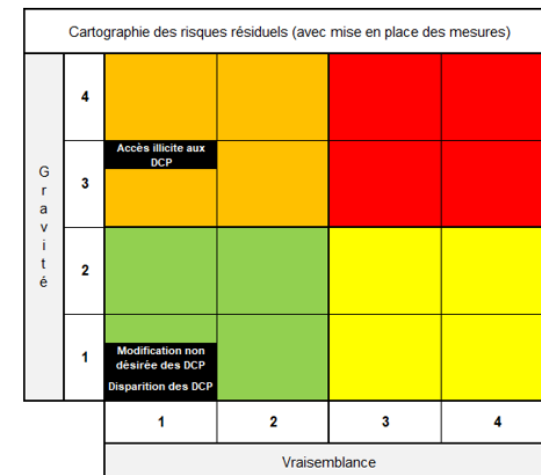
- Actions réalisées :

- Analyse des risques :



SSI 1	Erreur ou incident menant à une perte de disponibilité
SSI 2	Malveillance menant à une perte de disponibilité
SSI 3	Erreur ou incident menant à une perte d'intégrité
SSI 4	Malveillance menant à une perte d'intégrité
SSI 5	Erreur ou incident menant à une perte de confidentialité
SSI 6	Malveillance menant à une perte de confidentialité

- Analyse d'impact relative à la protection des données :



HOMOLOGATION PORTAIL APA (2)

- Analyse technique de la plateforme ;
- Scan de vulnérabilités réalisés par Orange Cyberdéfense :
Rapport envoyé à l'éditeur du portail pour apporter les corrections nécessaires.

Homologation du portail APA à partir du 19 décembre 2019 pour une durée de 5 ans.

